Zeitschrift: Energie extra

Herausgeber: Office fédéral de l'énergie; Energie 2000

Band: - (1999)

Heft: 2

Rubrik: Outils pour les spécialistes

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

PRODUCTEURS INDEPENDANTS (D'ELECTRICITE)

Nouvelles conditions de raccordement

Les contrats de reprise entre les producteurs de courant et les entreprises de distribution d'énergie sont régis par la loi et l'ordonnance sur l'énergie depuis le 1er janvier 1999. Les contrats existants devront être adaptés à partir du début de l'année 2000.

Les recommandations du DETEC (alors DFTCE) du 28 décembre 1995 seront alors remplacées par des recommandations actualisées, dès le 1er janvier 2000 et vraisemblablement pour trois ans.

PROGRAMME D'APRES-ENERGIE 2000

A la recherche d'organisations privées

Le Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a invité à fin février des organisations privées à s'annoncer pour accomplir des tâches en vertu de la nouvelle loi sur l'énergie. Il s'agit notamment de réaliser des mesures permettant d'atteindre les objectifs de la politique énergétique. Les organisations doivent disposer du savoir-faire, être capables de couvrir l'ensemble du secteur de marché et pouvoir financer elles-mêmes la gestion du projet.

OUTILS POUR LES SPÉCIALISTES

PROPOSITIONS D'ACTIONS
L'expérience des uns au service des autres

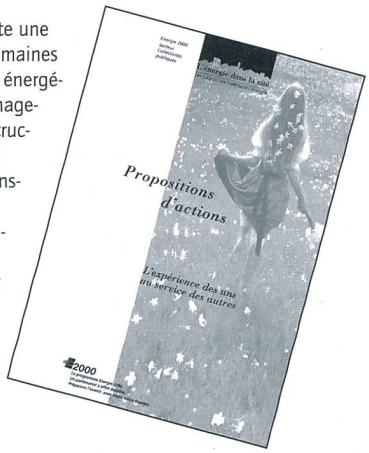

Ce document propose toute une série d'actions dans les domaines concernés par la politique énergétique communale: • aménagement du territoire et constructions • réseaux d'énergie • eau / eaux usées • transports et trafic • informations, conseils • organisation interne.
Les propositions sont pour la plupart accompagnées de références ou d'exemples de réalisations.
Gratuit

ETUDES ET PROJETS DE CHAUFFAGE AUTOMATIQUES AU BOIS

Le bois couvre en Suisse environ 1,6 % de la consommation totale d'énergie et 3 % de la production de chaleur. Le potentiel existant permettrait de doubler, voire de tripler l'utilisation du bois-énergie. Cette brochure s'adresse aux planificateurs de chauffage, ainsi qu'aux responsables communaux et collaborateurs de bureau d'étude. Prix : Fr. 45.–

Bulletin de commande
ou par simple fax au 024/425 41 46
cf. page 8

PETITES CENTRALES HYDRAULIQUES

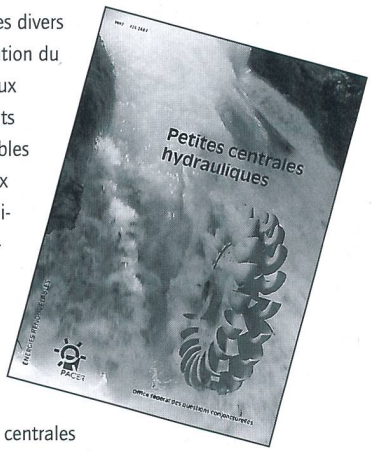

Ce guide présente les divers aspects de la réalisation du projet. Il s'adresse aux propriétaires de droits d'eau, aux responsables d'administration, aux ingénieurs, aux architectes, aux entrepreneurs et industriels. La marche à suivre détaillée est un encouragement au développement de nouvelles petites centrales hydrauliques.
Prix : Fr. 25.50

L'ENERGIE DANS LES STATIONS D'EPURATION

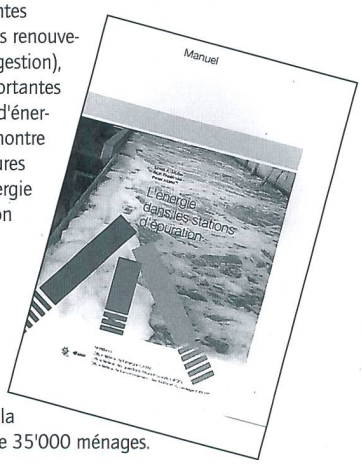

Les stations d'épuration des eaux usées (STEP) sont non seulement d'intéressantes sources d'énergies renouvelables (gaz de digestion), mais aussi d'importantes consommatrices d'énergie. Ce manuel montre qu'avec des mesures d'économie d'énergie et une valorisation du biogaz, la consommation d'électricité des STEP peut être réduite de près de 50 %, ce qui correspond, pour la Suisse, à la consommation de 35'000 ménages.
Prix: Fr. 42.–